

Maisons-Alfort, le 13/12/2023

Conclusions de l'évaluation

**relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché
pour la famille de produits biocides CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS
à base de Dihydroxyde de calcium,
de la société CARMEUSE EUROPE SA**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS de la société CARMEUSE EUROPE SA.

Les produits de la famille CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS à base de 20 à 70% de dihydroxyde de calcium¹ sont des types de produit ² et ³ destinés à la lutte contre les bactéries, les virus, les champignons, les levures et les endoparasites (œufs d'helminthes). La famille de produits biocides est constituée de produits prêts à l'emploi sous forme de poudres (méta RCP 1 et 2) ou de liquide (méta RCP 3). Les produits sont destinés à la désinfection des boues d'épuration, du fumier, des sols, intérieur ou extérieur, en contact avec les animaux, de la litière, des véhicules de transport d'animaux et des habitats (bâtiments ou enclos) des animaux, y compris des murs. Les produits sont utilisés en intérieur et en extérieur des bâtiments par des utilisateurs professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁴.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS a été évaluée par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁵. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit.

¹ Règlement d'exécution (UE) n° 2016/1935 du 04/11/16 approuvant le dihydroxyde de calcium (chaux hydratée) en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2 et 3

² TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

³ TP3 : Hygiène vétérinaire

⁴ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

⁵ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>.

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille CALCIUM DIHYDROXYDE BLENDS ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS, est efficace :

- contre les bactéries et les endoparasites (œufs d'helminthes) pour la désinfection des boues d'épuration,
- contre les bactéries, les virus et les endoparasites (œufs d'helminthes) pour la désinfection du fumier,
- contre les bactéries, levures, champignons et virus pour la désinfection des surfaces des logements et véhicules de transport des animaux domestiques, et des sols des enclos de plein air,

dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Toutefois, s'agissant de la désinfection des boues d'épuration, en l'absence de contrôle négatif dans les essais d'efficacité soumis, l'efficacité contre les virus n'est pas validée. Par ailleurs, aucune donnée d'efficacité n'a été soumise contre les levures et les champignons et par conséquent ces activités ne sont pas démontrées.

S'agissant de la désinfection du fumier, aucune donnée d'efficacité n'a été soumise contre les levures et les champignons. Ces activités ne sont pas démontrées.

Aucun essai d'efficacité des produits de la famille CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS pour la désinfection de la litière n'a été soumis. Des essais d'efficacité de produits à base de dihydroxyde de calcium pour la désinfection du fumier ont été soumis. Néanmoins, ces essais ne sont pas extrapolables pour démontrer l'efficacité pour la désinfection de la litière en raison de différences au niveau de la distribution du produit, de la teneur en matière organique et de la disponibilité de l'eau pour réagir avec la substance active⁶. Ainsi en l'absence de données d'efficacité adaptées pour démontrer l'efficacité de la famille de produits CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS pour la désinfection de la litière, cet usage est non conforme.

RESISTANCE

Aucune donnée n'a été trouvée à ce jour dans la littérature scientifique s'agissant de phénomène de résistance à la substance active dihydroxyde de calcium chez les organismes cibles.

Néanmoins en cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Aucun des co-formulants contenus dans les produits de la famille CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS n'a été identifié comme substance préoccupante.

⁶ Final minutes – WGI2022_EFF_7-2.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Concernant les usages de désinfection des boues d'épuration, désinfection du fumier et désinfection des murs à la chaux dans les bâtiments d'élevage, l'estimation des expositions est inférieure à l'AEC du dihydroxide de calcium pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

D'autre part, l'estimation des expositions liées à l'utilisation des produits est inférieure aux doses limites journalières maximum du calcium et du magnésium fixées par l'EFSA, pour les utilisateurs professionnels et pour les autres personnes exposées.

Enfin, l'évaluation du risque local liée aux propriétés irritantes des produits est conforme.

Ainsi, les usages désinfection des boues d'épuration, désinfection du fumier et désinfection des murs à la chaux dans les bâtiments d'élevage sont conformes au regard de la santé humaine.

Concernant les usages de désinfection de la surface intérieure des sols des logements et véhicules de transport des animaux, désinfection des sols des enclos d'animaux en plein air et désinfection des litières animales, l'estimation des expositions liées à l'utilisation des produits est inférieure aux doses limites journalières maximum du calcium et du magnésium fixées par l'EFSA, pour les utilisateurs professionnels et pour les autres personnes exposées.

Au vu des propriétés irritantes des produits de la famille, l'évaluation du risque local lors de l'exposition des utilisateurs et autres personnes permet de conclure sur la conformité des usages dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Ainsi, les usages de désinfection de la surface intérieure des sols des logements et véhicules de transport des animaux, désinfection des sols des enclos d'animaux en plein air et désinfection des litières animales sont conformes au regard de la santé humaine.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Concernant les usages de désinfection des boues (TP02) et des fumiers (TP03), aucune contamination de l'alimentation n'est attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

Concernant les usages de désinfection des litières pour animaux, des murs des bâtiments d'élevage et des sols des logements, des enclos extérieurs et des véhicules de transport des animaux, une contamination des denrées d'origine animale n'est pas attendue compte tenu des propriétés toxicologiques de la substance active. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour la substance active uniquement ; aucune substance préoccupante n'a été définie pour l'environnement.

Concernant l'usage de désinfection des boues d'épuration, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Ainsi cet usage est conforme.

Concernant les usages de désinfection du fumier et des litières pour animaux, des murs et des sols intérieurs des locaux d'hébergement pour animaux et les sols de leur transport, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si la mesure de gestion des risques suivante est appliquée :

« Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage, des zones de stockage des lisiers et fumiers ou des zones de traitement des transport d'animaux peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique. »

Concernant l'usage de désinfection des sols des enclos extérieurs pour animaux (en traitement uniquement), les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de toxicité de référence pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines sont inférieures aux valeurs seuils

définies par la Directive 98/83/EC, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si la mesure de gestion des risques suivante est appliquée :

« Ne pas dépasser 2 applications par an. »

Ainsi ces usages sont conformes considérant toutes ces conditions.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS :

Meta SPC	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
1	Bactérie Endoparasites (œufs d'helminthes)	Produit prêt à l'emploi : Le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact : 1 à 24h pour les bactéries et jusqu'à plusieurs semaines pour les œufs d'helminthes	TP2 - Désinfection des boues de stations d'épuration Professionnels Intérieur et Extérieur	Conforme
	Levure Champignon Virus			Non conforme efficacité
	Bactérie Virus	Produit prêt à l'emploi : Le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact 72 heures (bactéries, virus) et jusqu'à 90 jours pour les œufs d'helminthes	TP3 - Désinfection des fumiers Professionnels Intérieur et Extérieur	Conforme
	Levure Champignon			Non conforme efficacité
2	Bactérie Levure Virus Champignon	Produit prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) ₂ / m ² Temps de contact : 48 heures	TP3 – Désinfection des sols dans les bâtiments d'élevage et des véhicules de transport des animaux Professionnels Intérieur	Conforme
	Bactérie Levure Virus Champignon	Produit prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) ₂ / m ² Temps de contact : 48 heures	TP3 - Désinfection des litières du bétail Professionnel Intérieur	Non conforme efficacité
	Bactérie Levure Champignon Virus	Produit prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) ₂ / m ² Temps de contact : 48 heures	TP3 - Désinfection des sols des enclos d'animaux en plein air Professionnels Extérieur	Conforme

Anses – n° BC-UA038817-35
CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS

Meta SPC	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
3	Bactérie Endoparasites (œufs d'helminthes)	Produit prêt à l'emploi : Le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact : 24h pour les bactéries et jusqu'à plusieurs semaines pour les œufs de nématodes	TP2 - Désinfection des boues de stations d'épuration Professionnel Intérieur et Extérieur	Conforme
	Levure Champignon Virus			Non conforme efficacité
	Bactérie Virus	Produit prêt à l'emploi : Le pH doit être supérieur à 12 durant le temps de contact : de 72h pour les bactéries et les virus jusqu'à 90 jours pour les œufs d'helminthes	TP3 - Désinfections des fumiers Professionnels Intérieur et Extérieur	Conforme
	Levure Champignon			Non conforme efficacité
Bactérie Levure Champignon Virus	Produit prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) ₂ / m ² Temps de contact : 48 heures	TP3 - Désinfection des bâtiments d'élevage - murs Professionnel Intérieur	Conforme	

Pour le directeur général, par délégation,
la directrice adjointe,
Direction de l'évaluation des produits réglementés

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP02 – Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
	TP03 – Hygiène vétérinaire

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	CARMEUSE EUROPE S.A.
	Adresse	Boulevard de Lauzelle, 65 1348 Louvain-La-Neuve Belgique
Numéro de demande	BC-UA038817-35	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise sur le marché pour une famille de produit.	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	CARMEUSE EUROPE S.A.
Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzelle, 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	1 – 215 route d'Arras, 62320 Bois Bernard, France 2 – Závod Vápenka Mokrý, Mokrý 359 664 04, Mokrý, République tchèque 3 – Str Principala 1 337457 Com. Soimus, Roumanie. 4 – Valea Mare Provat 117805 Campulung, Roumanie 5 – HRSZ 064/1 7827 Beremend, Hongrie 6 – Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha, Belgique 7 – Rue du Château 13a, 5300 Seilles, Belgique 8 – Závod Vápenka Slavec 179 04911 Slavec, Slovaquie 9 – Str Garii 2 135100 Fieni, Roumanie 10 – Rue de Boudjessa 1 5070 Aisemont, Belgique 11 – Závod Vápenka Kosice, Vstupný areál U. S. Steel, 044 54 Kosice, Slovaquie

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	1255 – Dihydroxyde de calcium / chaux vive / chaux hydratée / chaux éteinte
Nom du fabricant	CARMEUSE EUROPE S.A.
Adresse du fabricant	Boulevard de Lauzelle, 65 1348 Ottignies Louvain-La-Neuve Belgique
Emplacement des sites de fabrication	1 – 215 route d'Arras, 62320 Bois Bernard, France 2 – Závod Vápenka Mokrý, Mokrý 359 664 04, Mokrý, République tchèque 3 – Str Principala 1 337457 Com. Soimus, Roumanie. 4 – Valea Mare Provat 117805 Campulung, Roumanie 5 – HRSZ 064/1 7827 Beremend, Hongrie 6 – Nijverheidsstraat 32, 2802 AL Gouda, Pays-Bas 7 – Rue du Val Notre Dame 300 4520 Moha, Belgique 8– Rue du Château 13a, 5300 Seilles, Belgique 9 – Závod Vápenka Slavec 179 04911 Slavec, Slovaquie

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	20	70

2.2. Type de formulation

DP – Poudre pour poudrage
 AL – Liquide destiné à être utilisé sans dilution

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	BIOCALCO SL
-----------------------	-------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP02 – Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
	TP03 – Hygiène vétérinaire

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	60	70

2.2. Types de formulations

DP – Poudre pour poudrage

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	SGH05, SGH07
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1.1 – Désinfection des boues de stations d'épuration – Intérieur et Extérieur – Professionnel

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Endoparasites : Œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 24 heures pour les bactéries et jusqu'à plusieurs semaines pour les endoparasites (œufs d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sacs en papier: 750kg

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact nécessaire.
- Appliquer 0,3 kg – 3,4 kg de produit par kilo de boue sèche.
- La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 12 – 25 % de poids secs de boues.
- La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le versement du produit dans l'unité de traitement doit être effectué de façon semi-automatisée.
- Concernant l'utilisation de gros sacs, le versement dans l'unité de traitement ainsi que l'élimination des sacs vides doivent être effectués à l'aide d'un chariot élévateur ou d'une cabine fermée.
- Durant le versement du produit et le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.
- L'addition d'oxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est nécessaire de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.

- Le nettoyage de l'unité de traitement doit être évité ou effectué de façon automatisé assurant aucune exposition de l'opérateur durant la tâche de nettoyage.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1.2 – Désinfection des fumiers – Intérieur et Extérieur – Professionnel

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Endoparasites : œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et Extérieur Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures (bactérie, virus) et jusqu'à 90 jours pour les endoparasites (œufs d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sacs en papier: 750kg

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact.
- Retirer le fumier des logements d'animaux.
- Dose d'application :
 - Ne pas appliquer plus de 170 kg de produit/m³ de fumier.
 - Stocker le fumier traité, puis après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Le versement du produit dans l'unité de traitement doit être effectué de façon semi-automatisée.
- Concernant l'utilisation de gros sacs, le versement dans l'unité de traitement ainsi que l'élimination des sacs vides doivent être effectués à l'aide d'un chariot élévateur ou d'une cabine fermée.
- Durant le versement du produit et le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des fumiers traités.
- L'addition d'hydroxide de calcium au fumier peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est nécessaire de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
- Le nettoyage de l'unité de traitement doit être évité ou effectué de façon automatisé assurant aucune exposition de l'opérateur durant la tâche de nettoyage.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instruction d'utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Pour une application en extérieur, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas laisser entrer de passants (y compris les travailleurs et enfants) et animaux de compagnie dans la zone de traitement durant toute la durée de traitement.
- Utiliser le produit uniquement en zone bien ventilée.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans
- Protéger de l'humidité
- Stocker à l'écart des acides

6. Autre(s) information(s)

- Afin de garantir l'efficacité du produit lors de son application, les modalités de dilution du produit et les doses d'emploi du produit dilué, devront figurer sur l'étiquette.
- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020). En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	BIOCALCO SL				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	60

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	OPTILIT
----------------	---------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP02 – Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
	TP03 – Hygiène vétérinaire

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	20	30

2.2. Types de formulations

DP – Poudre pour poudrage

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	SGH05, SGH07
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

	<p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...</p> <p>P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise</p> <p>P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 2.1 – Désinfection des surfaces intérieures de sols des logements et des véhicules de transport des animaux domestiques – Intérieur – Professionnel

Type de produit	TP03
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Virus Champignons
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application directe via un épandeur manuel ou automatique Le produit est répandu directement sur les sols des logements et véhicules de transport des animaux domestiques
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi Dans les logements : application avant chaque cycle Dans les véhicules de transport : application après chaque transport d'animaux 800 g Ca(OH) ₂ / m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sacs en papier : 750 kg Sacs en papier : 25 kg

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est répandu sur les sols des logements et véhicules de transport des animaux en application automatique (épandeur).
 - Sur sol en béton :
 - ⇒ Laver les installations à l'eau courante.
 - ⇒ Répartir le produit sur le sol humide,
 - ⇒ Laisser agir 48 heures.
 - Sur sol en terre battue :
 - ⇒ Brosser et humidifier le sol,
 - ⇒ Répartir le produit sur le sol,
 - ⇒ Laisser agir 48 heures

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Durant le versement, l'application du produit et l'élimination des sacs vides, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
- En ce qui concerne les gros sacs de 750 kg, le versement ainsi que l'élimination des sacs vides doivent être effectué de façon automatisée à l'aide d'un chariot élévateur ou d'une cabine fermée
- Lors du chargement des petits sacs (25 kg), vider soigneusement les sacs afin de minimiser le restant de poudre;
- Durant l'élimination des sacs vides, humidifier les sacs et les plier soigneusement afin d'éviter tout déversement.
- Les animaux ne doivent pas être présents durant toute la durée de traitement.
- Retirer les résidus de produits du sol à l'aide d'une pelle avant la ré-entrée des animaux
- L'alimentation et l'eau de boisson doivent être soigneusement couvertes ou retirées lors de l'application du produit
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage, des zones de stockage des lisiers et fumiers ou des zones de traitement des transport d'animaux peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2.2 – Désinfection des sols des enclos d'animaux en plein air – Extérieur – Professionnel

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Application directe via un épandeur semi-automatique Le produit est répandu directement sur les sols des enclos d'animaux en plein air

Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) ₂ /m ² Temps de contact : 48 heures 2 applications maximum par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sacs en papier : 750 kg Sacs en papier : 25 kg

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Brosser et nettoyer le sol à l'eau courante avant d'appliquer le produit.
- Au début du cycle de production, répandre le produit sur le sol, puis humidifier le sol.
- Laisser agir 48H avant d'introduire les animaux.
- Ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Durant le versement, l'application du produit et l'élimination des sacs vides, porter :
 - o des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - o une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - o Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
- En ce qui concerne les gros sacs de 750 kg, le versement ainsi que l'élimination des sacs vides doivent être effectué de façon automatisée à l'aide d'un chariot élévateur ou d'une cabine fermée.
- Lors du chargement des petits sacs (25 kg), vider soigneusement les sacs afin de minimiser le restant de poudre.
- Durant l'élimination des sacs vides, humidifier les sacs et les plier soigneusement afin d'éviter tout déversement
- Les animaux ne doivent pas être présents durant toute la durée de traitement.
- Retirer les résidus de produits du sol à l'aide d'une pelle avant la ré-entrée des animaux
- L'alimentation et l'eau de boisson doivent être soigneusement couvertes ou retirées lors de l'application du produit.
- Ne pas dépasser 2 applications par an.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'accompagnateur professionnel :
- Durant le balayage des résidus de produit sur le sol avant la ré-entrée des animaux, porter les mêmes équipements de protection individuelle que ceux de l'opérateur.
- Ne pas laisser entrer de passants (y compris les travailleurs et enfants) et animaux de compagnie dans la zone de traitement durant toute la durée de traitement (incluant les phases de chargement, application, élimination des sacs vides, temps d'action et retrait des résidus de produit du sol).
- Utiliser le produit uniquement en zone bien ventilée.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH> 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans
- Protéger de l'humidité
- Stocker à l'écart des acides

6. Autre(s) information(s)

- Afin de garantir l'efficacité du produit lors de son application, les modalités de dilution du produit et les doses d'emploi du produit dilué, devront figurer sur l'étiquette.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	OPTILIT 20				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	20

Nom commercial	OPTILIT 30				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	30

Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	BIOCALCO M
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP02 – Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
	TP03 – Hygiène vétérinaire

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dihydroxyde de calcium	Dihydroxyde de calcium	Substance active	1305-62-0	215-137-3	20	50

2.2. Types de formulations

AL – Liquide prêt-à-l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Lésions oculaires graves, catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	SGH05, SGH07
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette) P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 : Garder sous clef. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 3.1 – Désinfection des boues de stations d'épuration – Intérieur et Extérieur – Professionnel

Type de produit	2
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Endoparasites :Œufs d'helminthes

Anses – n° BC-UA038817-35
CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS

Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Le produit est mélangé dans les boues d'épuration dans un mixeur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact. Temps de contact : 24 heures pour les bactéries et jusqu'à plusieurs semaines pour les endoparasites (œufs d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conteneur de 1000kg en HDPE

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact.
- Appliquer 1 kg – 10 kg de produit par kilos de boue sèche.
- La dose d'application doit être établie pour atteindre une dose de 12 – 25 % de poids secs de boues.
- La dose est susceptible de varier selon les applications et la conception des stations d'épuration. L'utilisateur doit s'assurer de l'efficacité du traitement au moyen de tests préliminaires en laboratoire pour garantir l'efficacité du traitement selon la législation en vigueur.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Durant le versement du produit dans l'unité de traitement, porter :
- Une visière de protection
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- Durant le nettoyage de l'unité de traitement, porter :
- Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation des boues traitées.
- L'addition d'oxyde de calcium aux boues peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est nécessaire de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 3.2 – Désinfection des fumiers – Intérieur et Extérieur - Professionnel

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries, Virus, Endoparasites: œufs d'helminthes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur
Méthode(s) d'application	Application directe et automatisée
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi Le produit est mélangé dans le fumier dans un mixeur ouvert. La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact Temps de contact : 72 heures (bactérie, virus) et jusqu'à 90 jours pour les endoparasites (œufs d'helminthes)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Conteneur de 1000kg en HDPE

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - La dose d'application doit être suffisante pour maintenir un pH >12 durant le temps de contact. - Retirer le fumier des logements d'animaux. - Pour une application en extérieur, ne pas appliquer en cas de vent ou de pluie. <p>Dose d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ne pas appliquer plus de 500 kg de produit active/m³ de fumier ⇒ Stocker le fumier traité, puis après le temps de contact nécessaire, éliminer le fumier traité selon la législation en vigueur.
--

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Durant le versement du produit dans l'unité de traitement, porter : <ul style="list-style-type: none"> • Une visière de protection • des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), • une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), - Durant le nettoyage de l'unité de traitement, porter : <ul style="list-style-type: none"> • Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
--

- des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- Porter des gants et une combinaison de protection lors de la manipulation du fumier traité.
 - L'addition d'oxyde de calcium au fumier peut conduire au dégagement d'ammoniac. Afin de limiter l'exposition à ce gaz, il est nécessaire de porter un masque approprié si l'exposition aux dégagements d'ammoniac au-delà de la VLEP ne peut être prévenue par un autre moyen.
 - Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3.3 – Désinfection des murs des bâtiments d'élevage

Type de produit	3
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Champignons Virus
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application à la brosse Le produit est appliqué sur les murs des bâtiments d'élevage
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 800 g Ca(OH) ₂ /m ² Temps de contact : 48 heures
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cuve de 1000kg en HDPE

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Nettoyer les surfaces à l'eau courante avant l'application du produit
- Le volume nécessaire de produit dépend de sa concentration et de la porosité des murs :

1. Mélanger le produit pour homogénéiser la suspension
2. Brosser le produit sur les murs de façon homogène
3. Laisser sécher avant de réintroduire le bétail.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Durant le versement du produit, porter :
 - Une visière de protection
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- Durant l'application sur les murs des bâtiments d'élevage, porter :
 - Un équipement de protection respiratoire anti aérosol et/ou anti gaz avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (pièce faciale hermétique couvrant les yeux, le nez, la bouche et le menton selon la norme NF EN 149 avec filtre P3).
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
- Minimiser les éclaboussures durant l'application du produit sur les murs.
- Ne pas toucher les surfaces avant qu'elles ne soient totalement sèches.
- Les animaux ne doivent pas être présents durant toute la durée du traitement.
- Ne pas laisser ré entrer les animaux dans les bâtiments avant que les surfaces ne soient totalement sèches.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instruction d'utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc).
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas laisser entrer de passants (y compris les travailleurs et enfants) et animaux de compagnie dans la zone de traitement durant toute la durée de traitement.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de conservation : 2 ans
- Protéger du gel
- Eliminer l'emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Stocker à l'écart des acides

6. Autre(s) information(s)

- Afin de garantir l'efficacité du produit lors de son application, les modalités de dilution du produit et les doses d'emploi du produit dilué, devront figurer sur l'étiquette.
- La chaux possède une activité virucide (avis Anses 2020-SA-0043 du 27 mars 2020). En cas d'épandage, les boues hygiénisées doivent satisfaire aux indicateurs de qualité microbiologiques définies dans les réglementations nationales. En France, ces critères sont définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998.

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	BIOLCALCO M 20				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium		Substance active	1305-62-0	215-137-3	20

Nom commercial	BIOLCALCO M 25				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium		Substance active	1305-62-0	215-137-3	25

Nom commercial	BIOLCALCO M 30				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium		Substance active	1305-62-0	215-137-3	30

Nom commercial	BIOLCALCO M 35				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium		Substance active	1305-62-0	215-137-3	35

Nom commercial	BIOLCALCO M 40				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium		Substance active	1305-62-0	215-137-3	40

Anses – n° BC-UA038817-35
CALCIUM DIHYDROXIDE BLENDS

Nom commercial	BIOLCALCO M 50				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dihydroxyde de calcium		Substance active	1305-62-0	215-137-3	50